La France : les systèmes productifs

Fiche méthode

(Géographie 1re · Thème 2 · Question spécifique sur la France)

La démarche : du sujet à la composition

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme (système productif ; valorisation locale ; intégration européenne et mondiale) et je fixe l'espace : la France entière, outre-mer inclus, avec des exemples localisés.

2. Je problématise avec un couple de notions. Local / mondial ; centre / périphérie ; héritage / recomposition ; ouverture / dépendance. Exemple : comment des ressources ancrées dans des territoires inégaux permettent-elles à la France de s'insérer dans l'Europe et le monde ?

3. Je bâtis le plan. Un plan qui démontre, pas un inventaire : I. un système productif tertiarisé et polarisé ; II. des ressources locales valorisées par des acteurs multiples ; III. une intégration européenne et mondiale sélective. Chaque paragraphe : une idée, un appui précis (lieu, date, chiffre, acteur), un retour au sujet. Les outre-mer circulent dans les trois parties.

Le réflexe — un système productif tertiarisé et polarisé, porté par des acteurs à plusieurs échelles, qui valorise des ressources locales pour s'intégrer, de façon sélective, à l'Europe et au monde.

Cas 1 · Lire un tableau de valeur ajoutée

Réflexe — part ou volume ? quelle mesure, quelle année ?

Exemple. Passer de la part au volume.

Une branche qui fait 15 % des 200 milliards d'euros d'une région produit 30 milliards : on multiplie la part par le total.

Attention — deux pourcentages se soustraient en points, pas en %.

Cas 2 · Nommer les acteurs

Réflexe — qui décide, qui finance, qui fixe les règles.

Exemple. Classer un fait.

Un conseil régional qui aide une PME à exporter : collectivité territoriale, chef de file du développement économique depuis 2015.

Attention — une région n'est pas l'État ; l'Union fixe des règles, elle ne dirige pas les entreprises.

Cas 3 · Analyser une valorisation locale

Réflexe — ressource, porteurs, outil (label, réseau, patrimoine), marchés.

Exemple. Présenter un exemple.

Un granit régional protégé par une indication géographique : ressource naturelle travaillée par un savoir-faire, nom protégé, ventes dans toute l'Union.

Attention — local ne veut pas dire vendu sur place ; un label n'est pas une subvention.

Cas 4 · Montrer l'échelle européenne

Réflexe — un marché, une règle, un fonds, une chaîne de production.

Exemple. Dater les étapes.

Traité de Rome en 1957, union douanière en 1968, marché unique en 1993 : trois dates, trois étapes de l'intégration.

Attention — l'intégration ouvre les marchés dans les deux sens : chance et contrainte.

Cas 5 · Montrer une intégration mondiale sélective

Réflexe — marchandises, capitaux, portes d'entrée ; qui gagne, qui perd.

Exemple. Opposer deux filières.

> En 2025, l'aéronautique bat un record d'excédent quand la facture énergétique creuse le déficit : l'ouverture ne profite pas à tous les secteurs.

Attention — importations publiées avec transport et assurance : ne pas recalculer le déficit officiel à la main.

Cas 6 · Situer un territoire ultramarin

Réflexe — statut, RUP ou PTOM, héritages, ressource valorisée, voisins.

Exemple. Comparer deux territoires.

> La Martinique, DROM et RUP, reçoit des fonds européens ; Saint-Pierre-et-Miquelon, COM et PTOM, reste hors de l'Union tout en utilisant l'euro.

Attention — plus de « DOM-TOM » depuis 2003 ; la Nouvelle-Calédonie n'est ni DROM ni COM.

Les pièges

- Confondre part et volume, valeur ajoutée et chiffre d'affaires.
- Croire qu'une économie tertiarisée n'a plus d'industrie.
- Oublier les acteurs publics, ou confondre région et État.
- Opposer « local » et « mondial » au lieu de montrer comment ils s'articulent.
- Écrire que tous les outre-mer sont dans l'Union européenne.
- Oublier les outre-mer : le programme dit « outre-mer inclus ».
- Écrire sans exemples localisés et datés : Limoges, Grasse, Toulouse, Kourou, axe Seine.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).